

Déclaration concernant l'accréditation du MCEC et les personnes qui s'identifient comme LGBTQ* Mai 2019

En tant que Conseil de direction de l'Église mennonite de l'Est du Canada, nous reconnaissons qu'il existe au sein de notre Église une diversité de croyances concernant le mariage entre personnes de même sexe et le rôle des personnes qui s'identifient comme LGBTQ dans la direction de l'Église. Sur la base du processus de discernement « *Être une Église fidèle* » qui a conduit à la résolution adoptée lors de l'Assemblée de l'Église mennonite du Canada à Saskatoon en juillet 2016, le Conseil de direction affirme que chaque congrégation de la MCEC est invitée à discerner comment Dieu l'appelle. Pour certaines congrégations de la MCEC et leurs pasteurs accrédités par la MCEC, cela signifiera le maintien d'une conception traditionnelle du mariage entre un homme et une femme. Pour d'autres congrégations de la MCEC et leurs pasteurs accrédités par la MCEC, cela signifiera une ouverture à célébrer des mariages entre personnes de même sexe et à appeler les personnes qui s'identifient comme LGBTQ* à participer pleinement à la vie de la congrégation, y compris à tous les niveaux de direction rémunérés et non rémunérés. Le Conseil de direction respectera et soutiendra les pasteurs et les congrégations dans leur discernement, dans l'esprit de la résolution du BFC de MC Canada.

* Nous utilisons le terme « LGBTQ » comme un terme générique, il n'est pas destiné à être exclusif.

Résolution « Être une Église fidèle » adoptée par l'Assemblée 2016 de l'Église mennonite du Canada :

- L'un des fondements de notre unité est la Confession de foi dans une perspective mennonite. Nous recommandons qu'elle continue à servir l'Église de la manière suggérée dans l'introduction de la Confession elle-même.
- Nous appelons notre famille du Christ à reconnaître respectueusement qu'il existe parmi nous (congrégations et individus) des personnes dont l'étude attentive des Écritures et le cheminement de discernement dans la prière les ont amenées à une compréhension différente des relations homosexuelles engagées de celle qui est communément comprise à la lecture de l'article 19 de notre Confession de foi dans une perspective mennonite.
- Nous recommandons de créer un espace/laisser de la place au sein de notre organisme pour tester des interprétations différentes de celles de l'ensemble de l'organisme afin de voir si elles constituent une incitation prophétique de l'Esprit de Dieu.
- Étant donné que le discernement devra se poursuivre après l'Assemblée 2016, nous recommandons que l'Église mennonite du Canada et les Églises régionales trouvent des moyens de s'écouter mutuellement au sujet de la mise en œuvre de cette recommandation.